

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 JUIN 2016 A 12 H
NOTE DE SYNTHESE

FINANCES – BUDGET - AFFAIRES JURIDIQUES - STRATEGIE

M. BASTARD

1. **Budget Communal – Adoption du Compte Administratif 2015**

Dans le cadre de la procédure budgétaire, la Commune a l'obligation, une fois l'exercice clos, de recenser les dépenses et les recettes réalisées durant l'année écoulée dans un document dénommé « compte administratif ». Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 619 058,66	G	10 740 182,00
	Section d'investissement	B	4 940 453,39	H	3 954 497,76
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	790 841,14 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	451 042,89 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	15 010 554,94	= G+H+I+J	15 485 520,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	127 460,38	L	675 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	127 460,38	= K+L	675 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	9 619 058,66	= G+I+K	11 531 023,14
-----------------	---------------------------	---------	--------------	---------	---------------

2. **Budget Communal – Affectation définitive des résultats 2015**

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Le Conseil Municipal du 30 mars 2016 a repris par anticipation les résultats 2015, c'est-à-dire a constaté le résultat de clôture estimé 2015 et a statué sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2016.

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2016,

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du 23 juin 2016 présente des résultats identiques soit :

➤ Section de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice.....	1 121 123.34 €
B. Résultats antérieurs reportés.....	790 841.14 €
C=A+B. Excédent cumulé à affecter	1 911 964 48 €

➤ Section d'investissement :

D. Déficit de financement de l'exercice	985 955.63 €
E. Besoin de financement reporté	451 042.89 €
F=D+E. Besoin de financement cumulé	1 436 998.52 €

➤ Restes à réaliser :

G. Restes à réaliser en recettes	675 000.00 €
H. Restes à réaliser en dépenses	127 460.38 €
I=G-H. Solde des restes à réaliser.....	547 539.62 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la reprise définitive des résultats du budget principal communal pour l'exercice 2015 dans le budget 2016 comme suit :

- Compte **D001** : besoin de financement d'investissement reporté..... 1 436 998.52 €
- Compte **R1068** : excédent de fonctionnement capitalisé..... 1 211 964 .48 €
- Compte **R002** : excédent de fonctionnement reporté..... **700 000.00 €**

3. Budget annexe du lotissement de Gelès – Approbation du Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2015

Après avoir pris en compte l'ensemble des opérations comptables passées lors de l'exercice 2015 sur le budget annexe du lotissement de Gelès, le Comptable Public a établi le compte de gestion de ce même budget pour cet exercice et l'a transmis à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce document et vérifié sa conformité avec le compte administratif, est appelé à se prononcer sur la régularité du compte de gestion et à déclarer si celui-ci appelle d'éventuelles observations ou réserves.

Le compte de gestion de l'exercice 2015 est consultable auprès du Directeur Général des Services.

4. Budget annexe du lotissement de Gelès - Adoption du Compte Administratif 2015

Dans le cadre de la procédure budgétaire, il est nécessaire de recenser les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice 2015 dans un document dénommé le compte administratif. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 394 323,38	G 811 925.94
	Section d'investissement	B 584 662.91	H 622 116.48
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 614 811 46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 37 453.57 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 016 439.86	= G+H+I+J 2 048 853.88

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 394 323.38	= G+I+K 1 426 737.40
	Section d'investissement	= B+D+F 622 116.48	= H+J+L 622 116.48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 016 439.86	= G+H+I+J+K+L 2 048 853.88

5. Budget annexe du lotissement de Gelès – Affectation du résultat de l'exercice 2015

Après avoir examiné le compte administratif relatif à l'exercice 2015,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat cumulé de 470 779.58 € à affecter sur l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à la détermination du résultat de l'exercice 2015 et à son affectation :

- Compte **D001** : besoin de financement d'investissement reporté.....**0,00 €**
- Compte **R002** : excédent de fonctionnement reporté.....**32 414.02 €**

6. Budget annexe du lotissement de Gelès - Vote du budget supplémentaire 2016

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année.

Le budget annexe de lotissement retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première – foncier, travaux, fournitures et services – en produit fini – les terrains aménagés – ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe du lotissement de Gelès pour l'exercice 2015 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 114,02	-10 300,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 32 414,02
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		22 114,02	22 114,02

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4,75	4,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4,75	4,75

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	22 118,77	22 118,77
---------------------	-----------	-----------

7. Budget annexe du lotissement Allée de Curé – Approbation du Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2015

Après avoir pris en compte l'ensemble des opérations comptables passées lors de l'exercice 2015 sur le budget annexe du lotissement Allée de Curé, le Comptable Public a établi le compte de gestion de ce même budget pour cet exercice et l'a transmis à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce document et vérifié sa conformité avec le compte administratif, est appelé à se prononcer sur la régularité du compte de gestion et à déclarer si celui-ci appelle d'éventuelles observations ou réserves.

Le compte de gestion de l'exercice 2015 est consultable auprès du Directeur Général des Services.

8. Budget annexe du lotissement Allée de Curé - Adoption du Compte Administratif 2015

Dans le cadre de la procédure budgétaire, il est nécessaire de recenser les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice 2015 dans un document dénommé le compte administratif. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	388 971,84	G	388 971,84
	Section d'investissement	B	388 971,84	H	388 971,84
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	388 971,84 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 166 915,52	= G+H+I+J	777 943,68

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	388 971,84	= G+I+K	388 971,84
	Section d'investissement	= B+D+F	777 943,68	= H+J+L	388 971,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 166 915,52	= G+H+I+J+K+L	777 943,68

9. Budget Annexe du lotissement Allée de Curé – Vote du Budget supplémentaire 2016

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année.

Le budget annexe de lotissement retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première – foncier, travaux, fournitures et services – en produit fini – les terrains aménagés – ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe du lotissement Allée de Curé pour l'exercice 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	831 643,68	831 643,68
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		831 643,68	831 643,68

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	442 671,84	831 643,68
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 388 971,84	(si solde positif) 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		831 643,68	831 643,68

INFORMATION MUNICIPALE :